

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE RECYCLAGE DE VIEUX TÉLÉPHONES PORTABLES ET SMARTPHONES »

Madame la Ministre, il y a trois ans, le Sénat français était saisi d'un rapport parlementaire sur le parcours d'un téléphone portable. Ce rapport, assez complet, expliquait les problèmes de l'extraction de métaux rares aux filières clandestines d'élimination. C'est sur ces dernières étapes que je voudrais concentrer mes interrogations. Il y a quelques jours, l'ASBL Recupel lançait une campagne de sensibilisation visant à développer une collecte et une reprise systématique des vieux téléphones portables en Belgique. Collecter un déchet est une bonne première étape, mais il faut la seconde : une filière de réemploi, de valorisation ou de recyclage afin qu'ils ne finissent pas dans la nature ou ailleurs. Une stratégie globale de sensibilisation aux impacts négatifs de ce type de déchets et de la nécessité de les collecter est-elle prévue ? Qu'en est-il des filières de réutilisation, de valorisation ou de recyclage existantes en Wallonie ? On l'a vu lors de la dernière séance des questions d'actualité, nous éprouvons des difficultés à tracer nos déchets et ils se retrouvent parfois dans d'autres pays. Disposez-vous d'informations particulières sur la fin de vie des GSM collectés par les filières légales en Wallonie ?

Madame la Députée, actuellement, les téléphones portables et smartphones figurent parmi les appareils électroniques les plus difficiles à collecter pour l'ASBL Recupel, l'organisme de gestion pour les déchets électriques et électroniques. En effet, Recupel constate que les consommateurs ne se défont pas facilement de leurs anciens appareils pour différentes raisons. En matière de sensibilisation, compte tenu de la durée de vie limitée de ces appareils, l'objectif est d'éviter que les téléphones portables et smartphones usagés traînent dans des tiroirs ou pire encore, finissent dans les poubelles dites tout venant. Je vous confirme qu'en 2019, Recupel a notamment réalisé une campagne de collecte dans les écoles en Wallonie. Toutefois, Recupel ne constate pas encore un changement notable dans le comportement des consommateurs. Par ailleurs, eu égard aux coûts engagés, une analyse est en cours chez eux afin d'évaluer la pertinence d'une poursuite des actions de communication ciblées sur ces appareils. S'agissant de la réutilisation, selon Recupel, les appareils collectés par leur réseau présentent peu de potentiel de réutilisation, car il s'agit des appareils les plus anciens, et ayant le moins de valeur. Lorsque les appareils ont encore de la valeur, les consommateurs ont davantage tendance à les revendre sur une plateforme en ligne ou dans un magasin. En complément des démarches de communication et de sensibilisation, mon administration reste vigilante quant à l'extension du réseau de collecte de type « point de recyclage ». Ceux-ci visent à collecter les petits appareils électroniques dans le réseau de la grande distribution, les vieux téléphones portables et smartphones sont donc visés. Enfin, en matière de traitement, tous les appareils collectés par Recupel doivent être transférés dans des usines de traitement autorisées qui respectent les normes environnementales.

Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Je pense qu'il est vraiment utile et nécessaire de poursuivre des actions de communication. S'il est vrai que les actions ont été faites en Wallonie, en tout cas dans les établissements scolaires, il faut poursuivre ces actions-là parce

que ce n'est pas le tout de les récolter, mais c'est aussi de recycler les métaux qui sont à la source de la fabrication desdits GSM. C'est là qu'est le problème et que le bât blesse. C'est vrai que nos jeunes, comme les moins jeunes, ont une tendance à remettre des téléphones dans des tiroirs et ce n'est peut-être pas la meilleure des pistes.